



## Refus de payer pour déplacement

Par **yowryder**, le **07/07/2010** à **15:23**

Bonjour,

Ayant brisé accidentellement un carreau chez moi, j'ai fait appel à une société de remplacement pour réparation rapide. Ceux ci au téléphone, n'ont pas voulu me dévoiler leurs tarifs, me répondant qu'un devis sera effectué sur place.

Une fois les ouvriers arrivés, ils ont commencé à nettoyer la vitre, et seulement après ils ont établi le devis (avant remplacement), ui s'élevait à 525€ TTC !!!!!

Pris de court, ils m'ont assuré que mon assurance pourrait rembourser tout ceci. J'ai donc signé (j'ai été vraiment très très con je l'avoue) mais j'ai mis le nom de ma mère (c'est elle qui paye)

Après avoir pris information auprès de ma mère au téléphone, je leur ai dit d'arrêter tout et de partir. Ils ont voulu me facturer des frais de déplacement s'élevant à 125€ ! Je leur ai dit de partir. Leur patron ma dit qu'il allait créer un dossier contentieux

Le fait que j'ai déchiré leur facture de 525 € va t il m'aider? Le fait que j'ai signé au nom de ma mère , mais avec ma propre signature peut-il rendre le contrat non valide??

Je vous remercie par avance de vos réponses